

Focus Home Interactive

Société anonyme

11, Rue de Cambrai

75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

Gatti Conseil
68 rue Albert Perdreaux
78140 Vélizy-Villacoublay

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense

Focus Home Interactive

Société anonyme

11, Rue de Cambrai

75019 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

A l'assemblée générale de la société Focus Home Interactive

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Focus Home Interactive relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des coûts de développement des jeux vidéo décrit dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Directoire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Vélizy-Villacoublay et Paris-La Défense, le 15 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

Gatti Conseil

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Bertrand GATTI

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, vertical peaks and valleys, ending with a period.

Julien RAZUNGLES



COMPTES ANNUELS
EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2021

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31 MARS 2021

[en milliers d'Euros]

I. BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : 11, rue de Cambrai, 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET* : 39985627700021		Code APE : 58.21 Z						
en K€		Exercice N, clos le : 31/03/2021			31/03/2020			
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	-	AC	-	-	-
		Frais de recherche et de développement	AD	-	AE	-	-	-
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	32 150	AG	(26 075)	6 074	14
		Fonds commercial	AH	-	AI	-	-	-
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	61 482	AK	-	61 482	-
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	-	AM	-	-	-	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	-	AO	-	-	-
		Constructions	AP	220	AQ	(154)	66	60
		Installations techniques, matériels et outillages industriels	AR	-	AS	-	-	-
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 504	AU	(920)	583	497
		Immobilisations en cours	AV	1	AW	-	1	104
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	-	AY	-	-	-	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Z)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	-	CT	-	-	-
		Autres participations	CU	7 421	CV	(1)	7 420	-
Créances rattachées à des participations		BB	-	BC	-	-	-	
Autres titres immobilisés		BD	-	BE	-	-	-	
Prêts		BF	-	BG	-	-	-	
Autres immobilisations financières	BH	5 196	BI	-	5 196	2 767		
TOTAL (II)		BJ	107 974	BK	(27 151)	80 823	3 442	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	-	BM	-	-	-
		En cours de production de biens	BN	-	BO	-	-	-
		En cours de production de services	BP	-	BO	-	-	-
		Produits intermédiaires et finis	BR	463	BS	(103)	360	332
		Marchandises	BT	701	BU	(23)	678	159
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	210	BW	-	210	48 173	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés	BX	16 225	BY	(30)	16 194	14 228
		Autres créances	BZ	2 373	CA	-	2 373	3 979
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	-	CC	-	-	-
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	-	CE	-	-	-
Disponibilités		CF	18 278	CG	-	18 278	18 832	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	CH	2 819	CI	-	2 819	1 756	
	TOTAL (III)	CJ	41 069	CK	(157)	40 912	87 459	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL	-	-	-	-	-	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	-	-	-	-	-	
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN	219	-	-	219	11	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	149 262	1A	(27 307)	121 955	90 912	
				CP			CR	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :			Stocks :			Créances :	

II. BILAN PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (dont versé 6 369 K€)	DA	6 396	6 369	
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,	DB	22 369	22 311	
	Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence) EK]	DC	-	-	
	Réserve légale	DD	779	779	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	-	-	
	Réserves réglementées (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1]	DF	-	-	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ]	DG	-	-	
	Report à nouveau	DH	27 317	15 210	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	14 717	12 127	
	Subventions d'investissement	DJ	-	-	
	Provisions réglementées	DK	43	-	
	TOTAL (I)	DL	71 621	56 795	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	-	-	
	Avances conditionnées	DN	-	-	
	TOTAL (II)	DO		-	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 382	432	
	Provisions pour charges	DQ	318	215	
	TOTAL (III)	DR	1 701	646	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	-	-	
	Autres emprunts obligataires	DT	-	-	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	12 506	1 661	
	Emprunts et dettes financières diverses (dont emprunts participatifs) EI]	DV	-	-	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 766	2 562	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 886	21 368	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 879	6 419	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	-	-	
Autres dettes	EA	4 098	1 272		
Compte régul.	Produits constatés d'avance	EB	71	29	
		TOTAL (IV)	EC	48 207	33 312
	Ecart de conversion passif	(V)	ED	427	158
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	121 955	90 912	

III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

		Désignation de l'entreprise : Focus Home Interactive						Exercice N-1	
		France		Exportations et livraisons intra-communautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	(16)	FB	26	FC	10	249	
	Production vendue { biens services	FD	1 701	FE	9 409	FF	11 110	16 804	
		FG	2 505	FH	152 881	FI	155 386	120 801	
		FJ	4 189	FK	162 317	FL	166 506	137 855	
	Production stockée					FM	(24)	(228)	
	Production immobilisée					FN	0	0	
	Subvention d'exploitation					FO	0	0	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges					FP	634	404	
	Autres produits					FQ	878	606	
Total des produits d'exploitation (I)						FR	167 994	138 637	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	(150)	62	
	Variation de stock (marchandises)					FT	(498)	5	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	4 487	5 423	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	0	0	
	Autres achats et charges externes (3)(6bis)					FW	100 205	101 565	
	Impôts, taxes, versements assimilés					FX	967	846	
	Salaires et traitements					FY	7 633	6 328	
	Charges sociales					FZ	3 341	2 948	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations : { - dotations aux amortissements - dotations aux provisions					GA	24 847	206
							GB	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	152	199
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 437	382	
Autres charges					GE	161	467		
Total des charges d'exploitation (II)						GF	142 581	118 430	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 413	20 207	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			(III)		GH	0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré			(IV)		GI	0	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					GJ	0	3	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	0	0	
	Autres intérêts et produits assimilés					GL	24	103	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	1 550	0	
	Différences positives de change					GN	267	482	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	0	0	
Total des produits financiers (V)						GP	1 841	588	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0	1 203	
	Intérêts et charges assimilées					GR	130	30	
	Différence négative de change					GS	1 666	579	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	0	0	
Total des charges financières (VI)						GU	1 797	1 812	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	44	(1 225)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	25 457	18 982	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	14	0	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB	577	89	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					HC	2 888	0	
Total des produits exceptionnels (VII)						HD	3 480	89	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					HE	3 038	3	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF	159	213	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	2 931	0	
Total des charges exceptionnelles (VIII)						HH	6 127	215	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(2 648)	(127)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ	840	934	
Impôts sur les bénéfices					(X)	HK	7 253	5 795	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)						HL	173 314	139 314	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)						HM	158 598	127 186	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	14 717	12 127	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société Focus Home Interactive sont établis sur la base des principes comptables applicables en France (référentiel 99-03), dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes visés au règlement n° 2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014.

Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1. Changement de méthode comptable

Le Groupe a réalisé un examen de la présentation de ses états financiers et a décidé de procéder à un changement de méthode comptable modifiant la classification de certains des éléments de son bilan, sans incidence sur le compte de résultat :

- Le Groupe a décidé de présenter en immobilisations incorporelles les investissements réalisés dans les jeux vidéo, qu'ils soient développés par des studios partenaires ou via notre studio allemand Deck13. Auparavant présentés en « autres créances » ces investissements seront ainsi identifiables en

lecture directe dans l'actif immobilisé incorporel et non plus en actif circulant. Cette décision permet de rendre plus lisible l'actif dans son ensemble en mettant en évidence un véritable actif circulant.

- Désormais les montants versés aux studios dans le cadre du financement des jeux développés sont amortis sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois, en fonction du rythme des ventes. Cet amortissement, enregistré en marge brute tout comme les royalties, est calculé selon la même règle que les périodes précédentes.

1.2. Evènements significatifs de la période

Eléments financiers

Focus Home Interactive a réalisé un chiffre d'affaires sur douze mois de 166,5 M€ au 31 mars 2021 alors que le chiffre d'affaires des douze mois précédents s'élevait à 137,8 M€ au 31 mars 2020. Ce chiffre de 2020-2021 a été réalisé pendant une période de crise sanitaire ayant eu un effet positif non mesurable sur les ventes digitales. Il est le fruit de succès de nouveaux jeux comme «Snowrunner» mais aussi des ventes du back catalogue qui ont bénéficié de tous les succès du portefeuille de la société comme «Farming Simulator 19I », «World War Z», «A Plague Tale» et «Greedfall», etc.

Nos charges d'exploitation représentent 142,6 M€ au 31 mars 2021 contre 118,4 M€ au 31 mars 2020 et le résultat d'exploitation est de 25,4 M€. Il était de 20,2 M€ au 31 mars 2020.

Après prise en compte d'un résultat financier de 44 k€, d'un résultat exceptionnel de -2,6 M€, de la participation

des salariés aux résultats de l'entreprise pour 840K€ et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 7,3 M€, le résultat net s'élève à 14,7 M€ au 31 mars 2021.

Le total de notre bilan passe de 90,9 M€ au 31 mars 2020 à 122 M€ au 31 mars 2021. Les capitaux propres qui étaient de 56,8 M€ au 31 mars 2020 atteignent 71,6 M€ au 31 mars 2021.

Les immobilisations incorporelles nettes ont fortement évolué en raison du changement de méthode intervenu lors de l'arrêté semestriel au 30 septembre 2020 sur la comptabilisation des actifs incorporels liés aux dépenses de développement des jeux. Ces immobilisations incorporelles sont de 6.074 k€ au 31 mars 2021 contre 14 K€ au 31 mars 2020. Les immobilisations corporelles nettes augmentent sont restées stables et représentent 650 k€ à fin mars 2021 contre 661K€ l'année précédente.

La trésorerie nette de la Société s'élève à 5,8 M€.

Croissance externe

Le 23 juin 2020, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100% des actions composant le capital de la société de droit allemand Deck13 Interactive GmbH, («Deck 13»)¹.

Deck 13 est un studio de développement de jeux allemand de premier plan et un partenaire de longue date de Focus Home Interactive avec lequel il a développé la franchise The Surge. L'acquisition a été réalisée pour un montant total de 7,1 millions d'euros (dont 6,5 millions d'euros

en numéraire issu du nouveau financement bancaire² et 0,6 million d'euros en actions auto-détenues par la Société) assorti d'un plan d'incitation à long terme pour les dirigeants, tel que décrit au 3.10 des annexes. Les actions qui seront attribuées à l'issue de la période d'acquisition donneront lieu à une augmentation de capital.

Deck 13 devient le premier studio intégré à 100% du Groupe à compter du 1er juillet 2020.

Mise en place d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions et réaffectation des actions auto-détenues

La Société a annoncé le 17 décembre 2020 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites de performance à destination de quatre membres du Comité Exécutif. Conformément à la résolution n°10 votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un montant maximum de 200 000 AGA, le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de performance.

Les premiers bénéficiaires du plan sont trois membres du Directoire : M. John Bert (Directeur des opérations), M. Luc Heninger (Directeur de la production) et M. Thomas Barrau (Directeur Marketing). Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance. Par ailleurs ces membres du Directoire ont pris un engagement de conservation des actions ordinaires qu'ils détiennent à ce jour pour une durée comprise entre quatre et six ans.

Le Conseil de surveillance de Focus Home Interactive a autorisé le Directoire du Groupe, en date du 26 janvier

2021, à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions de performance d'un maximum de 75.375 actions à destination de 35 managers clés de la Société conformément à l'autorisation d'attribution d'un nombre maximum de 200.000 actions votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020.

Le Directoire, agissant conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale, a également informé de la réaffectation d'un total de 20.000 actions auto-détenues représentant une partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions de Focus Home Interactive. Ces actions, initialement destinées à l'objectif de conservation et remise dans le cadre d'une opération de croissance externe, sont désormais affectées à la mise en œuvre de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou au transfert d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Mise en œuvre d'un programme de rachats d'actions

Le Directoire de la Société, réuni le 20 janvier 2021, après avoir obtenu l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, a autorisé le Président du Directoire de la Société, en vertu de la Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020, à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions. Sur le fondement de cette autorisation, un mandat a été confié à un prestataire de services d'investissement afin de procéder à des achats d'actions de la société Focus Home Interactive. Celui-ci pourra acheter aux dates qu'il jugera opportunes un nombre maximal de 250.000 actions aux conditions de prix autorisées par l'Assemblée Générale Mixte. Ce programme expirera au plus tard le 21 mars 2022. Pour plus de précisions sur les opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, se reporter à la section IV.7 du présent rapport. Il est précisé

que cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par le Groupe avec la société de Bourse Gilbert Dupont.

Au 31 mars 2021, 127.753 actions Focus Home Interactive ont été rachetées en exécution d'un programme de rachat (dont 11.809 actions rachetées sur le fondement du programme de rachat mis en œuvre le 20 janvier 2021) contre 151.759 actions à la même date l'an dernier. Des cessions d'actions sont également intervenues au cours de l'exercice à hauteur de 36.015 actions dont 27.099 ont servi, lors de l'acquisition de la société Deck 13 Interactive, au paiement d'une partie des titres de la société et 8.916 ont été cédées à des salariés de la société Focus Home Interactive dans le cadre d'un plan d'incitative incluant un plan d'actions gratuites.

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 25 juin 2020, disponible sur le site internet de la Société.

² Dans le cadre de sa stratégie de développement et d'acquisition, Focus Home Interactive a mis en place début février 2020 un financement auprès de cinq établissements bancaires et de BPI France Financement pour un montant total de 46 millions d'euros. Pour plus de précisions, se référer au paragraphe 1.2.1 du rapport financier annuel 2019-2020 de la Société.

Cautions, avals ou garanties

Le Directoire, lors de sa réunion du 23 juin 2020, a autorisé son Président, sous condition suspensive de la signature du contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société Deck13 Interactive GmbH par la Société, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société à l'égard d'établissements bancaires dans la limite d'un plafond de 23.500.000 euros

Fin du contrôle URSSAF

Le 26 décembre 2019, le Groupe a été notifié d'un contrôle URSSAF commençant fin janvier 2020 et portant sur les années 2017 et 2018. Ce contrôle est terminé depuis le 20 novembre 2020 et a donné lieu à un redressement dont l'impact est non significatif.

Eléments juridiques**Changement d'actionnaire de référence**

Le 8 juillet 2020³, Nabuboto et Innelec Multimédia (Groupe Thébaud), actionnaire de référence de la Société ont signé un contrat portant sur la cession de l'intégralité des 1.883.218 actions qu'elles détiennent soit 35,48% du capital au profit de Neology Holding une filiale de FLCP & Associés. Selon les termes du contrat, Nabuboto a réinvestit 11,3 millions d'euros au sein de Neology Holding.

Evolution de la gouvernance - Composition du Conseil de surveillance et du Directoire**Conseil de surveillance**

Lors de sa réunion en date du 27 juillet 2020, le Conseil de surveillance de la Société a pris acte des démissions de M. Georges Fornay, M. Christian Tellier et Mme Claire Wanctin. Le Conseil de surveillance a coopté M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance de Focus Home Interactive. M. Fabrice Larue a également été nommé Président du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Denis Thébaud, démissionnaire de son mandat de Président. Le Conseil de surveillance était alors composé de quatre membres : les trois membres cooptés sur proposition de Neology Holding et M. Denis Thébaud. Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 septembre 2020, la cooptation de M. Fabrice Larue, M. Tanguy de Franclieu et M. Christophe Nobileau en tant que membres du Conseil de surveillance a été ratifiée.

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a coopté Mme Tiphonie Lamy

Directoire

Lors de sa réunion en date du 24 septembre 2020, le Conseil de surveillance a constaté la démission de Monsieur Jean-François Busnel de son mandat de membre du Directoire. Monsieur Christophe Nobileau a été nommé membre du Directoire en remplacement et Directeur général de la Société.

Le 23 octobre 2020, Monsieur Christophe Nobileau a démissionné de son mandat de Directeur général de la Société et a été nommé Président du Directoire en remplacement de Monsieur Jürgen Goeldner, démissionnaire qui a annoncé se retirer de son mandat de Président du Directoire pour des raisons personnelles. Il est alors devenu Senior Advisor auprès du Directoire et travaille sur la stratégie de croissance externe (M&A).

en tant que membre du Conseil de surveillance, en remplacement de M. Christophe Nobileau, démissionnaire.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil de surveillance est la suivante :

- Monsieur Fabrice Larue nommé en date du 27 juillet 2020 (Président du Conseil de surveillance);
- Madame Tiphonie Lamy nommée en date du 24 septembre 2020 ;
- Monsieur Tanguy de Franclieu nommé en date du 27 juillet 2020 ;
- Monsieur Denis Thébaud nommé en date du 6 janvier 2015 ;
- Madame Louise Tingström nommée en date du 16 avril 2021 ; et
- Madame Thaima Samman nommée en date du 16 avril 2021.

A la date du présent rapport, la composition du Directoire est la suivante :

- Monsieur Christophe Nobileau nommé membre du Directoire en date du 24 septembre 2020 et Président du Directoire le 23 octobre 2020 ;
- Monsieur John Bert nommé en date du 1er janvier 2016.
- Monsieur Luc Heninger nommé en date du 1er janvier 2016 ; et
- Monsieur Thomas Barrau nommé en date du 29 juin 2018.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juillet 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Comité exécutif

A compter du 24 septembre 2020, un comité exécutif a été mise en place au sein de la Société.

Le 4 janvier 2021 John Bert a été nommé Directeur Général Délégué et le 14 janvier 2021 la société a annoncé la nomination de Philippe Perthuis au poste de Secrétaire Général et Chief Business Model Officer et a indiqué qu'il intégrait le Comité Exécutif.

Celui-ci est ainsi composé à la date du présent rapport :

- Monsieur Christophe Nobileau, Président du Directoire ;

- Monsieur John Bert, Directeur Général Délégué et membre du Directoire ;
- Monsieur Luc Heninger, Directeur de la production et membre du Directoire ;
- Monsieur Thomas Barrau, Directeur du marketing et membre du Directoire ;
- Monsieur Jean-François Busnel, Directeur financier ; et
- Monsieur Philippe Perthuis Secrétaire général et chief business model officer.

Enquête de la Commission Européenne

La Société a reçu, en avril 2019, une communication des griefs de la Commission Européenne dans le cadre de son enquête ouverte le 2 février 2017 visant les accords conclus entre l'entreprise Valve Corporation, propriétaire de la plateforme de distribution de jeux Steam et cinq éditeurs de jeux vidéo dont Focus Home Interactive.

Ces griefs portent essentiellement sur les restrictions techniques et contractuelles qui aurait eu pour effet de limiter la circulation de jeux PC en Europe.

Le 9 novembre 2020, la Société a annoncé⁴ être en mesure

d'estimer le montant de l'amende qui lui sera infligée par la Commission Européenne. Ce montant, correspondant à un risque maximum estimé à 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques.

Enfin le 20 janvier 2021 la société a été informée par la Commission Européenne qu'une amende d'un montant de 2,9 millions d'euros lui serait finalement appliquée. La provision pour risque n'ayant plus d'objet celle-ci a été reprise et l'amende constatée en dettes au 31 mars 2021.

Eléments opérationnels

Avec plus d'un million de copies écoulées en moins d'un mois, SnowRunner développé avec le studio Saber a marqué le début de l'exercice 2020/21 et continue de générer un chiffre d'affaires significatif avec l'apport régulier de contenu additionnel.

En raison du contexte sanitaire, cette année fiscale a été moins dense en termes de nouveautés. Cependant, Focus Home Interactive et ses partenaires ont continué de proposer des titres tels que Othercide, HardSpace: Shipbreaker (Early Access), MudRunner Mobile, Shady Part of Me ou encore Curse of the Dead Gods.

Ces jeux ont tous été salués par la presse et les joueurs, démontrant une fois de plus la qualité des équipes Focus Home Interactive et de ses studios partenaires. Le back-catalogue en croissance de +63% a constitué une part importante du chiffre d'affaires de l'exercice lors de cette année fiscale. Les licences phares telles que World War Z, Farming Simulator ou encore Insurgency: Sandstorm, ont, elles, bénéficié de nouveaux contenus prolongeant ainsi l'expérience de jeu et générant du revenu récurrent.

1.3. Evènements postérieurs au 31 mars 2021

Evolution de la gouvernance du Groupe

A la suite de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 avril 2021, la composition du Conseil de surveillance a été modifiée pour accueillir deux nouveaux membres indépendants et porter ainsi la parité hommes/femmes des membres du Conseil de surveillance à égalité.

Croissance externe

Le 20 avril 2021, le Groupe a annoncé l'acquisition de la majorité des actions composant le capital de la société Stream On Studio, payée en numéraire et en titres Focus Home Interactive. Stream On Studio est un studio de développement de jeux français de premier plan et un partenaire solide et historique du Groupe depuis 2013.

Stream On Studio, fort d'une équipe d'une vingtaine de collaborateurs talentueux, est spécialiste des jeux de tirs depuis sa création en 2007 et propriétaire de la licence E.Y.E. Divine Cybermancy qui a immédiatement séduit les joueurs dès son lancement.

⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 9 novembre 2020, disponible sur le site internet de la Société.

Augmentation de capital

Par décision du Président du Directoire de la Société, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le Directoire lors de sa réunion en date du 18 mai 2021 en vertu et dans les limites de (i) l'autorisation du Conseil de surveillance de la Société accordée au Directoire et (ii) la délégation de compétence conférée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 16 avril 2021, la Société a émis 1.050.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 1,20 euro, au profit de catégories de bénéficiaires, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce et à la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 16 avril 2021.

Cette augmentation de capital a été réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société au profit d'une catégorie de bénéficiaires pour un montant de 70,35 M€, via la construction accélérée d'un livre d'ordres.

1.4. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations

existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principales estimations et hypothèses se rapportent notamment à :

- L'évaluation des actifs incorporels en particulier des jeux,
- La détermination des provisions pour risques et charges,
- Les provisions pour dépréciations des stocks.

1.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées majoritairement des investissements réalisés auprès des studios dans le cadre des contrats d'acquisitions de droits d'édition et de distribution des jeux, et autres investissements dans les jeux, que la propriété intellectuelle « IP » soit acquise par le Groupe ou non. Ces contrats peuvent inclure des garanties de redevances minima et/ou le versement de financement selon un échéancier prédéfini et dont les paiements sont conditionnés par la livraison des étapes de développement dites « Milestones ».

Lors du lancement des jeux, le montant total investi est amorti sur la durée de vie estimée des jeux, comprise entre 12 et 24 mois. Cet amortissement peut être modifié dans le cas où les ventes attendues ne permettront pas de recouper le paiement initial qui constitue un minimum garanti. Les contrats prévoient également le paiement de royalties en fonction des ventes de jeux réalisées. Dans le cas où les royalties à payer dépassent le

minimum garanti, Focus Home Interactive les enregistre en charges au compte de résultat.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire 3 ans
- Installations générales, agencements et aménagements : Linéaire 8 ans – 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : Linéaire 5 à 8 ans

Les actifs immobilisés incorporels et corporels peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

1.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent notamment :

- les dépôts et cautionnements liés aux emprunts et aux baux encours,
- les créances et actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité confié à la société de bourse Gilbert Dupont.
- les actions propres détenues par la Société dans le cadre de programme de rachat d'action.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.7. Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « coût moyen pondéré » (CUMP).

La valeur brute des produits finis et des marchandises comprend le prix de fabrication ou d'achat et les frais accessoires y compris les droits de fabrication payés aux consociers.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée et est calculée référence par référence, en fonction de l'obsolescence, du taux de rotation et de la potentialité de vente des stocks. Chaque année la société procède à la reprise de la totalité de la provision précédente et au calcul de la nouvelle provision.

S'agissant des ventes en dépôt dans certains pays à l'étranger, les jeux en dépôt demeurent la propriété de FHI et figurent donc dans son stock jusqu'à la réalisation de la vente par le distributeur dépositaire.

1.8. Créances clients

Les créances client sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances présente un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.9. Autres créances

Les autres créances sont composées majoritairement des autres créances sociales et fiscales.

1.10. Opérations en devises

La Société a appliqué la réglementation ANC 2015-05 relative aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Les opérations réalisées en devises sont comptabilisées au taux moyen mensuel du mois au cours duquel elles sont réalisées.

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion ainsi constatés sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan.

La Société s'engage régulièrement dans les opérations de couverture de risque de change. Cette couverture

visé les encaissements en USD et en GBP et se souscrit en fonction des prévisions de flux entrants d'USD et GBP révisées en cours d'année.

Au 31 mars 2021, la Société a souscrit des contrats de couverture pour des engagements d'achat de 750 k GBP et de vente de 11 M USD. Les cours garantis des différents contrats sont compris :

- Pour les contrats d'achat GBP (contre valeur EUR) : entre 0,903 GBP et 0,923 GBP pour 1 euro
- Pour les contrats de vente USD (contre valeur EUR) : entre 1,187 USD et 1,212 USD pour 1 euro.

1.11. Provision pour risques

Une provision est reconnue lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- s'il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Une provision pour risques est constituée pour faire face au risque de retour de marchandises des clients. Cette provision est évaluée en neutralisant la marge réalisée sur les ventes de jeux présentant un risque d'écoulement et restant en stock chez les principaux clients en fonction d'un taux de retour évalué pour chaque titre selon la performance des ventes.

1.12. Provision pour charges

La provision pour charges concerne notamment les engagements de retraite.

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la réglementation française :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;

- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau

de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La méthode de calcul appliquée est la méthode rétrospective : méthode des unités de crédit projetées

avec salaires de fin de carrière (droits à indemnité à la date actuelle avec salaires en fin de carrière actualisés).

Les engagements de retraite sont calculés au 31 mars 2021 selon les hypothèses suivantes :

- Ensemble des salariés en contrat à durée indéterminée ;
- Taux d'actualisation : 0.73% ;
- Taux d'augmentation des salaires 3% ;
- Table de mortalité : INSEE TV/TD 2011-2013.

Cette indemnité est calculée sur la base d'un départ volontaire des salariés à l'âge de 65 ans en accord avec les dispositifs de la convention collective en vigueur dans la Société.

1.13. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés des avances versées par les clients au titre des jeux en cours de lancement. Les produits sont reconnus en chiffres d'affaires lors du lancement de la commercialisation du jeu dans le territoire du contrat de distribution au titre duquel les avances sont versées.

1.14. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société est exclusivement composé de ventes de jeux-vidéos sur support physique ou dématérialisé.

a) Produits physiques (ventes retail) : Les ventes de produits physiques sont comptabilisées à la date de transfert de propriété aux clients, net des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

b) Produits dématérialisés (ventes digitales) : Les ventes de jeux en téléchargement sont comptabilisées lors du téléchargement par le consommateur final du jeu sur les sites internet de la Société ou sur les plateformes de téléchargement tierces (distributeurs digitaux), nettes des remises, ristournes et commissions accordées aux distributeurs.

1.15. Autres produits

Cette destination comprend notamment les cessions de marques

1.16. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et aux flux bancaires (y compris les escomptes obtenus ou accordés), les charges d'intérêts sur les emprunts ainsi que les gains et les pertes de change.

1.17. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des autres opérations non-récurrentes.

1.18. Date de clôture des comptes

La société clôture ses comptes annuels au 31 mars.

2. Explications des postes de bilan, de compte de résultat et de leurs variations

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les montants versés aux studios prestataires au titre de jeux développés ou en cours de développement et non commercialisés à la date de clôture mais aussi les investissements dans les outils de travail du Groupe.

Le reclassement des « coûts de développement des jeux en cours » en « couts de développement des jeux » correspond à la valeur des jeux qui ont démarré leur exploitation au cours de la période.

	31/03/2020 Retraité	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/03/2021
Coûts de développement des jeux	8 041	-	-	23 619	31 660
Concessions, brevets, licences, logiciels	475	15	-	-	490
Coûts de développement des jeux en cours	44 031	40 745	-	(23 619)	61 156
Autres Immobilisations incorporelles en cours	-	326	-	-	326
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	52 547	41 085	-	-	93 632
Amort brevets, licences, marques, logiciels	(1 711)	(23 879)			(25 590)
Coûts de développement des jeux	(467)	(19)			(486)
Coûts de développement des jeux	-				-
AMORT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(2 178)	(23 898)	-	-	(26 076)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	50 369	17 187	-	-	67 556

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de matériel informatique et de travaux d'aménagement et d'agencement des locaux.

	31/03/2020	Acquisitions	Cessions	Transfert	31/03/2021
Constructions et agencements	190	30			220
Installations générales et agencements	154	95			249
Autres immobilisations corporelles	1 054	97		104	1 255
Immobilisations corporelles en cours	104	1		(104)	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 503	224	-	-	1 726
Amort constructions et agencements	(131)	(24)			(154)
Amort installations générales et agencements	(101)	(30)			(130)
Amort Autres immobilisations corporelles	(611)	(179)			(790)
AMORT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(842)	(233)	-	-	(1 075)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	661	(9)	-	-	652

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont composées majoritairement de matériel informatique. Les cessions concernent la sortie d'actifs qui ne sont plus en service.

2.3. Immobilisations financières

	31/03/2020	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Transfert	31/03/2021
Titres de participation	1	7 420			7 421
Dépôts de garantie	198	381			578
Autres immobilisations financières	-				-
Contrat de liquidité - Créances immobilisées	113	207			320
Contrat de liquidité - Actions propres	4 006		(243)		3 763
Créance sur contrat de rachat d'actions propres		534			534
VALEUR BRUTE DES ACTIFS FINANCIERS	4 317	8 543	(243)	-	12 617
Dépréciation des titres de participation	(1)				(1)
Dépréciation des actions propres	(1 550)		1 550		-
VALEUR NETTE DES ACTIFS FINANCIERS	2 767	8 543	1 306	-	12 616

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation de la société allemande Deck 13 et des actions propres de la Société. Sont également intégrés dans ce poste ; le compte de liquidité disponible auprès de la société Gilbert Dupont (dans le cadre du contrat de liquidité) qui n'a pas, à la date de clôture, été investi en actions propres, les créances auprès de la société Gilbert Dupont correspondant aux sommes non encore investies en actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions et les dépôts de garantie bancaire liés aux prêts souscrits, y compris des intérêts courus.

Liste des filiales et participations :

	Montant de la participation	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Capitaux propres hors résultat	Résultat du dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)				
FHI US (montants en EUR)	1	100%	67	350
Deck13 Interactive GmbH (montants en EUR)	7 420	100%	1 157	(250)
2. participations (10 à 50% du capital détenu)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
Néant				

2.4. Stocks et en-cours

	31/03/2021			31/03/2020
	Brut	Provision	Net	Net
Marchandises	701	(23)	678	159
Produits finis	463	(103)	360	332
TOTAL DES STOCKS	1 164	(126)	1 038	491

À la clôture, la Société procède à la reprise de toutes les dépréciations comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle dépréciation. Au 31 mars 2021, une dotation de 126 K€ et une reprise de 199 K€ ont été comptabilisées, représentant un impact positif de 73 K€ sur le résultat d'exploitation.

2.5. Etat des créances, dettes et avances

Etat des créances	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Autres immobilisations financières (dépôts de garantie)	578	-	578
Clients douteux ou litigieux	30	30	-
Autres créances clients	16 194	16 194	-
Personnel et comptes rattachés	30	30	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	2 239	2 239	-
Etat - autres créances	88	88	-
Débiteurs divers	227	227	-
Charges constatées d'avance	2 819	2 819	-
TOTAL	22 206	21 627	578

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Au 31 mars 2021, la provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 30 K€ contre 20 K€ en N-1. Aucune perte sur créances irrécouvrables n'a été constatée au 31 mars 2021 ni au 31 mars 2020.

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

Les dépenses sur les jeux en développement comprennent essentiellement les frais de marketing, de production (localisation et test) et de développement additionnel pour les jeux en cours de développement. Ces frais sont comptabilisés en charges lors du lancement des jeux.

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	12 506	2 336	6 933	3 237
Fournisseurs et comptes rattachés	23 886	23 886		
Personnel et comptes rattachés	2 201	2 201		
Sécurité sociale et autres organismes	1 001	1 001		
Impôts sur les bénéfices	1 144	1 144		
Taxe sur la valeur ajoutée	190	190		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 342	1 342		
Autres dettes	4 098	4 098		
Produits constatés d'avance	71	71		
Total général	46 441	36 271	6 933	3 237

A la suite de la reprise de provision pour risque relative à l'amende de la Commission Européenne d'un montant de 2,9 M€ qui est décrite au paragraphe 2.9, cette amende figure au 31 mars 2021 dans un compte de dettes et sera payée au cours du mois de juillet 2021.

2.6. Produits à recevoir

	Montant
Immobilisations financières	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	12
Personnel	
Etat	1 716
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
Total	1 728

2.7. Capitaux propres

Au 31 mars 2021, le capital de la société Focus Home Interactive est composé de 5 329 942 actions ordinaires au nominal de 1,20 € entièrement libérées.

Libellé	31/03/2020	Affect. Résultat	Opérations sur capital	Résultat	Autres	Distribution dividendes	31/03/2021
CAPITAL SOCIAL	6 369		27				6 396
Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 311		59				22 370
PRIMES & ECARTS	22 311		59				22 370
Réserve légale	779						779
RESERVES	779						779
Report à nouveau	15 210	12 127			(20)		27 317
Résultat	12 127	(12 127)		14 717			14 717
RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU	27 337	-		14 717	(20)		42 034
Amortissements dérogatoires	-				43		43
Provisions réglementées	-				43		43
CAPITAUX PROPRES	56 796		86	14 717	23		71 622

Les « opérations sur capital » incluent l'exercice de bons de souscription d'actions, de stock-options et l'acquisition définitive d'actions gratuites.

Composition du capital social :

	Nombre	Valeur nominale
En début d'exercice	5 307 192	1,2
Actions émises pendant l'exercice	22 750	1,2
En fin d'exercice	5 329 942	1,2

Au 31 mars 2020, le capital social était divisé en 5.307.192 actions de 1,20 euro de valeur nominale, au 31 mars 2021 il était divisé en 5.329.942 actions de 1,20 euro de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2020/2021, les 22 750 actions nouvelles émises au cours de la période résultent des opérations suivantes :

- Exercice des 5.000 BSA-2015, le 27 juillet 2020
- Acquisition définitive des 1.800 AGA 2019, le 24 septembre 2020
- Acquisition définitive des 14.700 AGA 2018, le 12 octobre 2020
- Exercice de 750 options du Plans SO 2017-01, le 19 janvier 2021
- Exercice de 500 options du Plan SO 2019, le 4 mars 2021

2.8. Capital potentiel – Instruments dilutifs

La Société a procédé à l'attribution/émission de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital. Sont rappelées ci-après les évolutions concernant chacune des catégories de titres donnant accès au capital au cours de la période présentée ainsi que des tableaux synthétiques des plans.

a) Attributions d'actions gratuites (AGA)

	Attribution gratuite d'actions					
	11/10/2018	26/06/2019	23/06/2020	27/07/2020	17/12/2020	26/01/2021
Date d'autorisation	11/10/2018	26/06/2019	23/06/2020	27/07/2020	17/12/2020	26/01/2021
Date de vesting	Par 1/3 jusqu'en 2022	Variable jusqu'en 2023	Par moitié jusqu'en 2022	Septembre 2021	Décembre 2024	Décembre 2024
Fin de période de rétention	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2024	Jusqu'en 2023	Jusqu'en 2022	Jusqu'en 2026	Jusqu'en 2026
Quantités attribuées	48 600	5 600	97 580	3 000	70 000	75 375
Quantités annulées	3 000	-	24 594	-	-	-
Quantités encore en période d'acquisition au 31/03/2021	16 800	3 800	72 986	3 000	70 000	75 375
Quantités encore en période de rétention au 31/03/2021	14 700	1 800	-	-	-	-

Lors de sa réunion du 23 juin 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite de 72.986 actions à destination de managers de Deck 13 Interactive (AGA 2020-1, 2020-2, 2020-3, 2020-4) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 5 juin 2020.

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a adopté un plan d'attribution gratuite d'actions (AGA 2020-5) faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2019 et sur autorisation du Conseil de surveillance donnée lors de sa réunion du 24 juin 2020. Ce plan d'attribution gratuite d'actions 2020-5 permet l'attribution de 3.000 actions gratuites à M. Jean-François Busnel.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2020, le Directoire de la Société, après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 17 décembre 2020 a autorisé l'attribution d'un plan de 70.000 actions gratuites de performance à destination de trois membres du Directoire. Conformément à la résolution n°10 votée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 22 septembre 2020 autorisant la création d'un

montant maximum de 200 000 AGA.

Les premiers bénéficiaires du plan sont les membres suivants du Directoire : M. John Bert (Directeur des opérations), M. Luc Heninger (Directeur de la production), et M. Thomas Barrau (Directeur Marketing). Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateurs de performance. Par ailleurs ces membres du Directoire ont pris un engagement de conservation des actions ordinaires qu'ils détiennent à ce jour pour une durée comprise entre quatre et six ans.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2021, le Directoire de la Société après autorisation du Conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 janvier 2021, a autorisé l'attribution d'un plan de 75.375 actions gratuites de performance à destination de 35 managers clés. Les actions nouvelles existantes seront acquises par les bénéficiaires sur une durée de 4 ans et conditionnées à leur présence au sein du Groupe et à l'atteinte d'indicateur de performance.

Le tableau fait ainsi apparaître les seuls plans en vigueur au 31 mars 2021.

b) Options de souscription d'actions

Au 31 mars 2021		Stock options	
Date d'autorisation	06/10/2017	26/06/2019	
Date butoire d'exercibilité	06/10/2022	26/06/2024	
Prix d'exercice	21,3	18,5	
Quantités autorisées	25 000	25 000	
Quantités attribuées	7 450	15 750	
Quantités annulées	500		
Quantités exercées	1250	500	
Quantités résiduelles	5 700	15 250	

Lors de sa réunion du 19 janvier 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 750 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2017-01 attribué par le Directoire en date du 6 octobre 2017 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2017. Le prix de souscription de ces 750 actions était de 21,34 € par action.

Le Directoire de la Société a également constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 1.000 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 1.200 €.

Lors de sa réunion du 4 mars 2021, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice par un salarié de 250 options de souscriptions d'actions dans le cadre du Plan SO 2019 attribué par le Directoire en date du 11 mars 2019 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale en date du 27 septembre 2018. Le prix de souscription de ces 250 actions était de 18,53 € par action. Le Directoire a constaté la création de 250 actions d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 300 €.

Il s'agit des deux seuls plans en vigueur au 31 mars 2021.

c) Bons de souscription d'actions

En 2015, la Société avait procédé à la création de 5 000 BSA du plan BSA 2015 attribuées au 06/01/2015 (ouvert pour une période de 10 ans au prix de 9,10€).

Lors de sa réunion du 27 juillet 2020, le Directoire de la Société a constaté une augmentation de capital social résultant de l'exercice de 5.000 bons de souscription d'actions (BSA-2015) par la société Neology Holding attribué par le Directoire en date du 6 janvier 2015 faisant usage de la délégation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 janvier 2015 et après avoir obtenu l'accord préalable écrit du Conseil de surveillance le 6 janvier 2015. Le Directoire a constaté la création de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,20€, augmentant le capital social de 6.000 €.

Il n'y a donc au 31 mars 2021 plus aucun BSA existant.

2.9. Provisions inscrites au bilan

	31/03/2020	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	31/03/2021
Provisions pour pertes de change	11	153	(11)	153
Provision pour Indemnités de Fin de Carrière	215	104	-	318
Autres prov. pour risques et charges	420	4 068	(3 259)	1 229
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	646	4 325	(3 270)	1 701
Prov. sur immo. titres de participation	1 550	211	(1 761)	0
Provisions sur stocks et en cours	199	323	(325)	126
Provisions sur créances clients	20	38	(28)	30
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 769	572	(2 184)	157
TOTAL GENERAL	2 415	4 897	(5 454)	1 857

Le montant de l'amende communiquée par la Commission Européenne d'un montant estimé de 3 millions d'euros, a été constaté dans les comptes au 30 septembre 2020 sous forme d'une provision pour risques. La Commission Européenne a prononcé le 20 janvier 2021 une amende d'un montant définitif d'environ 2,9 millions d'euros contre la Société dans le cadre de son enquête sur la pratique dite du géoblocage ouverte le 2 février 2017. Cette provision a donc été reprise sur le second semestre de l'exercice.

A la suite de la reprise de provision pour risque, cette amende figure au 31 mars 2021 dans un compte de dettes et sera payée au cours du mois de juillet 2021. Les provisions pour risques de la période concernent également la provision pour risques de retours clients et la provision pour charges sociales sur actions gratuites.

2.10. Emprunts et dettes financières

	31/03/2020	Nouveaux emprunts	Remboursements	31/03/2021
Emprunts bancaires (hors découvert)	1 661	11 508	(1 914)	11 256
- dont à moins d'un an	1 261			1 086
- dont à plus d'un an et moins de 5 ans	401			6 933
- dont à plus de 5 ans				3 237
Revolving		2 500	(1 250)	1 250
Découvert bancaire	0			0
Endettement financier	1 661	14 008	(3 164)	12 506
<i>Trésorerie*</i>	<i>18 832</i>			<i>18 278</i>
ENDETTEMENT NET	(17 171)			(5 772)

L'endettement financier brut hors découverts bancaires inclut deux emprunts bancaires ainsi qu'un prêt BPI renégocié en novembre 2017. Ces emprunts sont assortis de covenants financiers qui sont respectés au 31 mars 2021 (se reporter à la note 2.17 sur les engagements).

Les emprunts et dettes financières sont des emprunts en Euros à taux fixes dont les modalités sont détaillées ci-dessous : Cet emprunt est un emprunt en Euros et à taux fixe dont les modalités sont détaillées ci-dessous :

Banque	Montant nominal	Taux nominal	Durée et modalités de remboursement	Date de souscription	Solde au 31/03/2021	Solde au 31/03/2020
CREDIT POOLING T1	6 500 K €	1,10%	7 ans en 8 échéances différentes et variance dans les montants de remboursement	juin-20	5 826 K €	-
BPI	5 000 K €	0,80%	7 ans en 20 trimestrialités sans différé	mai-20	5 000 K €	-
BPI	1 200 K €	2,39%	5 ans en 20 trimestrialités sans différé	oct-17	420 K €	660 K €

Au 31 mars 2021, le Groupe a en outre tiré 100% de sa ligne revolving de 2,5 M€ auprès de la BPI d'une durée de 2 ans et dont le taux est indexé sur Euribor 3 mois. Cette ligne a été remboursée à hauteur de 1,25 M€.

2.11. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 278
Dettes fiscales et sociales	3 757
Autres dettes	202
TOTAL	24 247

2.12. Effectif

	31/03/2021	31/03/2020
Cadres	49	42
Agents de maîtrise et techniciens	23	18
Employés	75	67
Total Effectif moyen	146	127

Au 31 mars 2021, les effectifs moyens se composent de 146,4 ETP au sein de Focus Home Interactive.

2.13. Résultat financier

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Gain de change	267	482	(215)
Autres produits financiers	24	106	(82)
Reprise sur provision de dépréciation	1 550	0	1 550
Produits financiers	1 841	588	1 253
Perte de change	1 666	579	1 088
Intérêts financiers	128	28	100
Provision pour dépréciation des actions propres	0	1 203	(1 203)
Autres charges financières	2	2	0
Charges financières	1 797	1 812	(16)
RESULTAT FINANCIER	44	(1 225)	1 268

2.14. Résultat exceptionnel

	31/03/2021	31/03/2020	Variation
Reprises sur amortissements et provisions	2 888	0	2 888
Bonis provenant du contrat de liquidité	577	89	488
Autres produits exceptionnels	14	0	14
Produits exceptionnels	3 480	89	3 391
Dotations aux amortissements et provisions	2 931	0	2 931
Amendes et pénalités	0	3	(3)
Malis provenant du contrat de liquidité	159	176	(17)
Autres charges exceptionnelles*	3 038	37	3 001
Charges exceptionnelles	6 127	215	5 912
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 648)	(127)	(2 521)

Comme décrit au paragraphe 2.9, l'amende de la Commission Européenne a fait l'objet, au cours de l'exercice fiscal, d'une dotation au 30 septembre 2020 et d'une reprise de provisions au 31 mars 2021. Cette amende figure en dettes à fin mars 2021. Elle est inscrite en résultat exceptionnel dans la ligne «autres charges exceptionnelles» en raison de la nature de la charge.

2.15. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	31/03/2021	31/03/2020
Résultat d'exploitation hors CS s/ participation	(8 417)	(6 559)
Dons	(5)	(1)
Retenues à la source	10	21
Résultat financier	(14)	397
Résultat exceptionnel	875	41
Participation	300	303
Contribution sociale	0	-
Autres éléments		3
Impôts sur les sociétés	(7 253)	(5 795)
Situation fiscale différée	31/03/2021	31/03/2020
Impôts payés d'avance sur :		
- charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	741	1 259
Total allègements	741	1 259
Total accroissements	-	218
Situation fiscale différée	(741)	(1 041)

2.16. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : Focus Home Interactive.

Forme juridique : Société Anonyme au capital de 6 395 930,40 € au 31 mars 2021

Adresse du siège social : 11, rue de Cambrai, 75019 Paris.

La Société fait partie d'un périmètre de consolidation comptable dont elle est tête de groupe.

2.18. Engagements hors bilan

1. Engagements donnés

a) Engagements donnés aux studios et ayants-droits

Au 31 mars 2021, la Société a signé des contrats d'acquisition de droits d'édition et de distribution avec des studios et des contrats de licence portant sur les droits d'adaptation d'une marque ou titre avec les ayants-droits de la marque, titre ou franchise concernée.

Les sommes restantes à verser sont exprimées ci-dessous en k€ :

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	39 290	78 410
<i>Dont aux studios</i>	35 998	77 054
<i>Dont aux ayant-droits</i>	3 293	1 356

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements donnés aux studios et ayants-droits	39 290	78 410
<i>Dont à moins d'un an</i>	38 804	43 350
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	487	35 060

Une fois versées, ces sommes seront comptabilisées au poste immobilisations incorporelles à l'actif du bilan selon le principe décrit en note 1.5

b) Engagements de Locations Simples

Les locations comprennent des baux immobiliers signés le 2 mars 2020 pour le siège de la Société.

	31/03/2021	31/03/2020
Engagements sur baux immobiliers (loyers et charges)	5 397	6 416
<i>Dont à moins d'un an</i>	1 094	1 019
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	4 303	4 376
<i>Dont à plus de 5 ans</i>	-	1 021

La Société loue également certains équipements sous des contrats de locations résiliables.

c) Crédit-baux

La Société a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel mais qui ne relève pas d'un montant significatif.

d) Covenants bancaires

La Société doit respecter au 31 mars de chaque année un covenant issu du contrat de crédit signé en février 2020 et exprimé comme le rapport des dettes financières consolidées sur le résultat d'exploitation consolidé.

e) Couvertures de change

L'exposition de la Société au risque de change porte principalement sur les ventes négociées avec les clients en dollars des Etats-Unis diminuées des dépenses dans cette monnaie.

Focus Home Interactive est également exposée au risque de change sur la livre Sterling concernant ses relations avec un studio situé en Angleterre et pour lequel la Société reçoit des factures libellées en GBP. La Société est donc amenée à se positionner régulièrement sur des achats de devises pour satisfaire à ses obligations contractuelles vis-à-vis de ce studio.

Voir note 1.10 pour les informations concernant la politique de couverture des risques de devises.

2. Engagements reçus

Le Groupe bénéficie d'engagements de la part de ses banques et partenaires financiers sur les lignes de crédits à tirage « revolving » ou de facilité de caisse s'élevant à 1,25 M€.

Transactions avec les parties liées

La Société rémunère ses membres du Conseil de surveillance conformément aux décisions prises en Assemblée Générale. Le tableau ci-dessous indique les rémunérations à verser et versées aux membres du Conseil de surveillance.

Rémunérations en milliers d'euros	31/03/2021	31/03/2020
Indemnités de mandat (1)	12	36
Jetons de présence (2)	45	45
TOTAL	57	81

(1) Indemnités de mandat au titre du mandat de Président du Conseil de surveillance

(2) Jetons de présence dus aux membres du Conseil de surveillance.

La Société n'a pas identifié d'autres transactions conclues avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes, à ce titre aucune information complémentaire visée par l'article R.123-198 11 du Code de commerce n'est nécessaire.